FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Axe Awendjé-ZI Oloumi: des riverains traînent un opérateur économique en justice

Abel EYEGHE EKORE Libreville/Gabon

ES habitants du quartier Awendjé, installés sur la bretelle commerciale conduisant à la Zone industrielle d'Oloumi, située en face de l'inspection des Forces de police nationale, sont montés de nouveau au créneau.

En effet, ces derniers dénoncent le fait qu'un opérateur économique ait construit un mur en parpaings sur cette artère. Obstruant conséquemment la circulation des personnes et des biens. Plus aucun moyen de transport n'a accès à cette voie de communication, obligeant les habitants à faire un long détour. Une situation exaspérante qui a poussé ces derniers à

saisir les autorités judiciaires et municipales, pour faire entendre raison à l'opérateur en question à cesser les travaux. Des riverains rencontrés sur les lieux expliquent que ce terrain qui, en réalité, est une zone perdue, a été remblayé par l'opérateur identifié comme M. Hachem, responsable de Super Gel, qui, dès le départ, avait juste une parcelle bien délimitée à cet endroit. Mais au fur et à mesure, il n'a fait que progresser, jusqu'au point d'occuper tout le reste de la voie servant de raccourci aux véhicules qui cherchent à contourner l'embouteillage à Awendjé.

" À plusieurs reprises, nous avons interpellé M. Hachem sur cet incivisme, mais il a toujours brillé par un grand mutisme vis-à-vis

de nous et des autres opérateurs installés à proximité. Nous avons même demandé un passage de servitude, ce qu'il nous a été § catégoriquement refusé. Alors même que la loi autorise cela. M. Hachem estime que toute cette zone lui appartient. Nous voilà donc prisonniers dans nos propres parcelles. Sachez qu'en dehors des riverains, il y a aussi d'autres opérateurs économiques qui sont également pris en otage car, ne pouvant plus accéder sur leurs sites ", s'indignent nos interlocuteurs. À l'appel des populations et d'autres opérateurs économiques, la mairie de Libreville est intervenue à travers une note affichée sur le site, demandant à l'opérateur de suspendre les travaux. Une demande qui,



Une vue du mur érigé sur la voie, objet de querelles entre M. Hachem et les riverains.

visiblement, est ignorée sur le terrain. Les riverains interpellent alors les pouvoirs publics sur l'obstruction de cette voie, qui les prive de tout accès à leurs domiciles. Le 22 septembre dernier, la justice gabonaise a été saisie face à cette situation,

de sorte qu'une solution soit trouvée. Rappelons que cette voie avait déjà été obstruée par le même opérateur. Lequel avait édifié un mur au même endroit, avant qu'il ne soit détruit à la demande des pouvoirs publics, il y a quelques mois.

